

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

I- CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été créé en janvier 2003 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire. Ainsi, il assure prioritairement le pilotage et la gestion du Contrat de Pays (appelé à présent « Convention territoriale »), du programme européen Leader et du PLIE (Plan Local Insertion Emploi), ainsi que d'autres dispositifs thématiques qui ont émergé au fil de l'avancement du Projet de territoire (Convention ATENEE avec l'ADEME; Dispositif ADEC avec le ministère du travail ; Inventaire du patrimoine culturel ;..).

Le Syndicat Mixte n'a jamais eu autant de conventions pluriannuelles en cours avec les partenaires financiers (Etat ; CR MP ; CG ; ...) qu'en ce début 2009. Pourtant des réflexions nationales sur la refonte des politiques publiques pourraient remettre en question la légitimité de l'échelon Pays ?

En tout été de cause, la liberté d'association entre collectivités pour réaliser un projet commun de développement durable d'un territoire, qui il leurs semble pertinent, ne pourra jamais être remis en question .

De fait, les politiques territoriales connaissent actuellement un contexte évolutif, qui nécessite de la part du SM PMQ, une constante adaptation notamment sur un plan organisationnel et stratégique.

L'ensemble de ces évolutions conduit l'Etat, l'Europe et le Conseil Régional, principaux initiateurs des politiques d'aménagement du territoire, à procéder à des appels à projets territoriaux, pour lesquels les structures gestionnaires des Pays sont jusqu'à présent, souvent visées et doivent donc faire preuve d'une grande réactivité (pôle d'excellence rurale, grand projet de Pays, LEADER IV, Economie sociale et solidaire ; ...). Pour cela la constitution progressive d'équipe technique pluridisciplinaire au sein des Pays a permis une montée en compétence des territoires ruraux qu'il s'agit de faire vivre et de faire évoluer constamment.

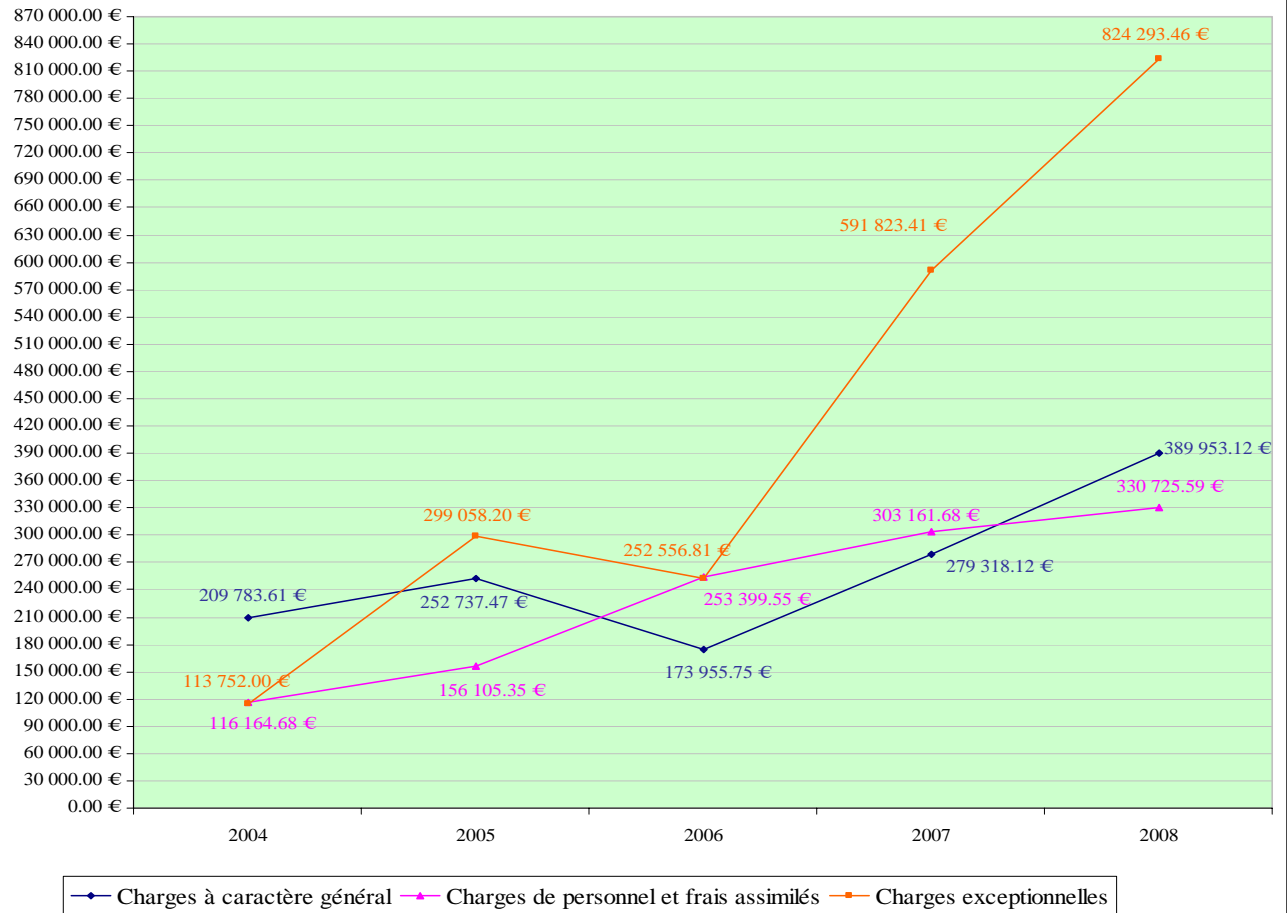
Le Pays MQ est souvent cité en exemple ou auditionné lors d'enquêtes par les partenaires institutionnels pour sa faculté à coordonner des réflexions thématiques à l'échelle du Pays et ainsi apporter une cohérence des actions menées sur le territoire. **Cet effort mené depuis plusieurs années sur différentes thématiques (paysage ; tourisme ; énergies ; habitat-cadre de vie - foncier; culture ; insertion-emploi..) devrait parfaitement s'inscrire dans les attentes des partenaires financiers des politiques territoriales cités précédemment d'autant que le choix des thématiques qui a été fait est cohérent avec les principes du développement durable.**

II- SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

a- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2003

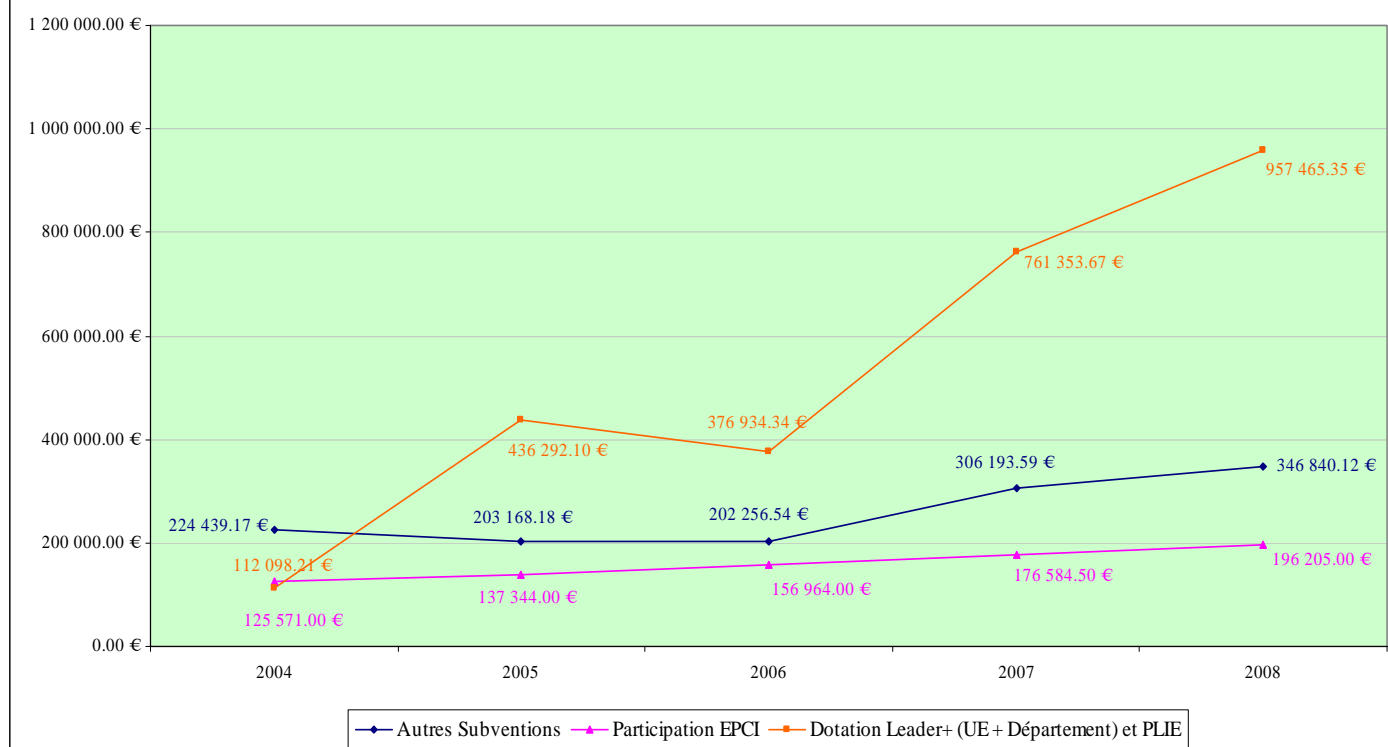
Les tableaux ci-dessous retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis sa création (les dépenses d'investissement, marginales de par les compétences du Syndicat Mixte, ne faisant pas l'objet de subventions d'investissement spécifiques).

Dépenses de fonctionnement de 2003 à 2008 (y compris Leader+ et PLIE)



	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Charges à caractère général	177 682.75 €	209 783.61 €	252 737.47 €	173 955.75 €	279 318.12 €	389 953.12 €
Charges de personnel et frais assimilés	78 401.33 €	116 164.68 €	156 105.35 €	253 399.55 €	303 161.68 €	330 725.59 €
Charges exceptionnelles (LEADER+, PLIE)	0.00 €	113 752.00 €	299 058.20 €	252 556.81 €	591 823.41 €	824 293.46 €
TOTAL	256 084.08 €	439 700.29 €	707 901.02 €	679 912.11 €	1 174 302.91 €	1 544 972.17 €

Recettes de 2003 à 2008 avec dotation Leader+ et PLIE



	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Autres Subventions	155 010.56 €	224 439.17 €	203 168.18 €	202 256.54 €	306 193.59 €	346 840.12 €
Participation EPCI	125 561.00 €	125 571.00 €	137 344.00 €	156 964.00 €	176 584.50 €	196 205.00 €
Dotation Leader+ (UE + Département) et PLIE	0.00 €	112 098.21 €	436 292.10 €	376 934.34 €	761 353.67 €	957 465.35 €
TOTAL	280 571.56 €	462 108.38 €	776 804.28 €	736 154.88 €	1 244 131.76 €	1 500 510.47 €

b- Analyse comparée

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (hors dotation Leader+) entre 2003 et 2008 est essentiellement imputable aux charges de personnel et à caractère général. Ces dernières sont liées au renforcement progressif de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy répondant à l'accroissement des missions de coordinations thématiques et d'appui technique aux politiques territoriales (recrutement en 2004 d'une chargée de mission Charte Paysagère – Leader+ et d'une gestionnaire LEADER+, en 2005 d'un chargé de mission Habitat, en 2006 d'une coordinatrice pour le PLIE MQ et pour le plan Energies dans le cadre du programme ATEnEE, en 2007 d'une chargée de mission pour le tourisme).

L'augmentation des recettes de fonctionnement (hors reversement Leader+) est heureusement proportionnelle à celle des dépenses. Au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (de 3.2€/hab en 2003 à 5€/hab en 2008) et « autres subventions » (+ 124%) obtenus auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader+ ainsi que pour les actions thématiques conduites par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (diagnostic énergie, élaboration charte paysagère, PLIE ; ADEC...).

Globalement, on constate que l'augmentation des contributions des EPCI a été très inférieure à l'augmentation des dépenses du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy jusqu'en 2005, qui a du donc fortement augmenter le volume des subventions extérieures pour équilibrer son budget. Ce phénomène s'est atténué en 2006 avec une part des contributions

des EPCI relative aux dépenses du SM PMQ qui s'est stabilisée à 35%, pour à nouveau baisser en 2007 et 2008 et atteindre 27%.

D'où l'importance, pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment du nouveau Contrat de Pays (appelé désormais Convention territoriale) et des fonds européens qui rentrent dans une nouvelle génération 2007-2013. Toutefois, la part d'autofinancement globale du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI) ne doit pas trop baisser, au risque de ne plus pouvoir boucler les budgets futurs.

Part des contributions des EPCI sur les dépenses totales du SM PMQ (hors gestion de la dotation LEADER+ et PLIE) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part EPCI	49 %	38,40 %	33 %	35 %	30 %	27 %

Remarques :

Concernant la gestion de la dotation Leader+ et du PLIE, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a joué le rôle d'intermédiaire des fonds européens (FEOGA et FSE) pour le bénéficiaire final. De fait, depuis 2004 et jusqu'en 2008 pour LEADER+ (fin du programme) les recettes et dépenses de cette dotation Leader+ doivent s'équilibrer et donc ne pas avoir d'impact sur la situation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Toutefois pour l'année 2008 de clôture du programme, le SM PMQ a dû assumer une avance des derniers versements de fonds FEOGA (entre 5% et 10%) aux maîtres d'ouvrage, jusqu'au reversement courant 2009 de ces fonds par le CNASEA.

BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2009

L'année 2008 a permis de poursuivre, et pour certaine de terminer la mise en œuvre des 3 procédures territoriales gérées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : le Contrat de Pays, le programme Leader+ (dont la mise en œuvre s'est terminée fin 2008) et le PLIE (Plan local Insertion Emploi).

Ainsi des thématiques ont été plus particulièrement animées ou font l'objet d'études-actions.

A- Les thématiques déjà en cours

- * Mise en œuvre d'une Charte Paysagère de Pays Midi-Quercy qui définit un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), maîtrise d'ouvrage de deux DOCOB NATURA 2000, aménagements concertés des cœurs de village ; .
Une chargée de mission est en place depuis juin 2004 (à 50% en 2008 sur la charte paysagère) pour coordonner la mise en œuvre de la charte.
- * Mise en œuvre d'une politique « Habitat-cadre de vie-foncier », suite à une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourgs anciens, une politique foncière globale au service de la production de lotissements d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).
 - recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en œuvre le programme défini.
 - **Contractualisation sur un Programme d'intérêt général « logements centre bourg en PMQ » (2007-2010) et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.**

- ✗ Définition d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, développement de la filière « activités de pleine nature », réseau de bistrotts de Pays MQ ; élaboration d'un plan marketing...

Une chargée de mission « tourisme » (à 70% sur cette mission) coordonne la mise en œuvre des actions et le partenariat institutionnel.
- ✗ Mise en œuvre d'un Plan Energies pour le Pays Midi-Quercy qui va permettre d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filiale bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...) : **un programme ATEnEE (2006-2009) a été signé avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'une chargée de mission depuis 09/2006).**
- ✗ Mise en œuvre d'un schéma culturel de territoire pour conduire une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musique..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ...

Un chef de projet culturel de territoire est en place depuis mai 2006 au sein du SM PMQ, pour accompagner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire.
- ✗ Installation d'un PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion) en mai 2006 afin de prendre en compte la dimension sociale du développement durable du PMQ :

 - *Mise en place d'un plan local insertion-emploi (PLIE) axé sur des actions de développement local (chantier d'insertion, patrimoine, environnement) permettant d'accompagner 200 bénéficiaires du territoire vers l'emploi. Une équipe d'animation et de gestion a été installée équivalent 1.4 t.p) financée par les fonds européens FSE affectés aux PLIE, qui sont maintenus pour la période 2007-2013 sur un volume nettement inférieur.*
 - Réalisation d'une étude GPEC territoriale en fin 2007-début 2008 (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) dans le secteur du médico-social en PMQ, **qui a débouché sur une contractualisation du SM PMQ avec l'Etat (Ministère du travail) pour un Dispositif ADEC (Action Développement Emploi et Compétences) sur le médico-social en PMQ : embauche d'un coordonnateur en janvier 2009 pour mettre en œuvre le dispositif ADEC.**

Réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy par la Maison du Patrimoine du Pays Midi-Quercy, pour le compte du Syndicat Mixte jusqu'en fin 2008. **Transfert de cette compétence devenu Régional au Syndicat Mixte du PMQ à partir du 1^{er} janvier 2009, et donc de l'équipe technique composée de 4 personnes..** Une convention cadre tri annuelle et tripartite précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dont les moyens humains nécessaires, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Elle précise notamment les co-financements de la région et du Département pour les trois années à venir (2009-2011).

- ✗ Développement économique durable :

 - *Mise en œuvre d'une MCEF/M.E (Maison Commune Emploi Formation/Maison de l'Emploi) du PMQ à Caussade avec deux points d'appui aux EREF (Nègrepelisse et St-Antonin NV)*
 - *Mise en œuvre d'un schéma de développement sur le « développement des circuits courts bio en PMQ » via un appel à projet du Conseil Régional sur l'économie*

B- Perspectives pour 2009 : "Le développement durable au cœur du projet de territoire "

Fort des thématiques respectueuses des principes du développement durable qui ont été coordonnées et animées depuis ces dernières années par le SM PMQ, l'horizon 2009-2013 doit permettre de clairement conforter ce positionnement pour le Pays MQ. Ceci par la poursuite de la coordination des chartes ou plans thématiques mis en place (charte paysagère ; plan énergies ; habitat-cadre de vie notamment par un PIG « logements centre bourg en PMQ » ; renforcement du schéma d'organisation touristique ; Projet culturel de territoire ; insertion-emploi par le PLIE) et par l'engagement de nouveaux schémas cohérents avec notre charte de développement durable conçue pour 10 ans (2003-2013) et s'inscrivant dans les orientations des politiques territoriales (cf -I Contexte 2007-2013).

➤ Contractualisations territoriales à finaliser ou mettre en application en 2009 :

- **Suite à la réponse à l'appel à projet LEADER IV (2007-2013) au 25/04/08, la candidature du PMQ ciblée sur la priorité « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » a été retenue.** Une enveloppe de 1 806 755€ a été dédiée au Pays MQ. Une convention d'application entre le SM PMQ et l'Etat va être formalisée pour pouvoir dès le printemps engager des programmations.
- **Signature d'un Nouveau contrat de Pays (le 09/02/09), appelé Convention Territoriale du PMQ (2008-2013) avec le Conseil régional-Conseil Général – Etat, dans le cadre du contrat de projet (2007-2013) :** ceci devrait permettre de poursuivre la politique des contrats de Pays sur de nouvelles bases qui ont été définies dans la Convention territoriale.

➤ Thématiques nouvelles à développer pour s'inscrire dans les orientations nationales et européennes 2007-2013:

- S'engager en 2009 dans un **Agenda 21 de territoire**, afin d'avoir une reconnaissance nationale sur l'application du développement durable dans notre Projet de territoire.
- Candidater en 2009 à un **PCET (Plan Climat Energie territoire)** , dans la continuité du Contrat Aténée (2006-2009), afin d'élargir le champ d'action de notre plan énergies à **la lutte contre le changement climatique.**
- **Etudier la faisabilité d'une Charte Forestière de Territoire**, pour appréhender dans toutes ses dimensions patrimoniales, économiques et culturelles, le rôle et les fonctions actuelles et potentielles que l'on veut donner à la forêt en PMQ.
- Définir un schéma de valorisation de zones naturelles remarquables en PMQ (ex : zones humides ;..) :état des lieux et préconisations
- Engager une réflexion sur un schéma de la mobilité tout au long de sa vie en PMQ, afin d'anticiper les problèmes de transports (offre et coût) qui vont devenir de plus en plus aigu dans nos territoires ruraux.
- Développer les liens agriculture-environnement-tourisme durable par le développement des circuits courts (bio-ressources : plaquette forestière pour les réseaux chaleur bois et biocarburant du type huile végétale brute ; structurations des productions bio pour notamment la restauration collective...) et par le développement d'un tourisme durable organisé notamment sur un plan inter-départemental (accompagnement sur le tourisme durable en cours via l'ADEFPAT et projet de PER « rivières sauvages)

- Réflexion sur un schéma de développement économique global et durable du PMQ (englobant le STIE déjà réalisé) et prenant en compte les besoins spécifiques de nos zones rurales (accompagnement aux micro-entreprises et à l'accueil-transmission-reprise d'activités, pluri activité, services aux personnes via l'économie résidentielle,)

CONCLUSION

Le contexte global des politiques territoriales et plus généralement de l'évolution de nos territoires ruraux face aux mutations démographiques et sociologiques conduisent les structures de gestion des Pays à s'organiser pour proposer des compétences pluridisciplinaires. Le contexte de crise et d'incertitude sur la refonte des politiques publiques, incitent à la prudence budgétaire, tout en maintenant une veille et une anticipation des dispositifs territoriaux dans lesquels le PMQ devra s'inscrire dans le futur.

Sur un plan financier cela nécessite d'accompagner cette acquisition de compétences techniques et stratégiques par une participation des EPCI, fixée en 2008 à 5 €/hab. **Conformément à diverses interventions antérieures de M.Cambon Jean en Comité syndical , il est proposé de maintenir ce niveau de prélèvement à 5€/hab en 2009, en prenant en compte les populations totales 2006 officielles depuis le 1^{er} janvier 2009***. Ceci afin de ne pas aggraver les dépenses des EPCI adhérentes au SM PMQ, tout en maintenant la volonté d'engager les différentes actions et missions votées en comité syndical (Convention territoriale du PMQ, LEADER IV , PLIE poursuite des thématiques engagées ; Inventaire patrimoine...) évoquées précédemment et surtout pour être en capacité de répondre aux appels à candidature ou reconnaissance qui se profilent en 2009 (AGENDA 21 de territoire ; PCET,..) .

**population totale 2006 en vigueur au 1^{er} janvier 2009 :*

- × CC TVA=13 663 hab
- × CC QC= 18 938 hab
- × CC QRG= 7 778 hab
- × CC QV= 4 445 hab

Soit un total pour le PMQ= 44 824 hab

ANNEXE : prévisions financières du coût de l'équipe technique du SM PMQ

Nom	Poste	Catégorie	Début Contrat	Fin Contrat	Financement du poste 2008	Fint du poste 2009	surcoût 2009	surcoût 2010
ALEYRANGUES Alexia	Chargée d'études Inventaire	Non titulaire	01/01/2009	31/12/2011	90% (CR et CG)	90% (CR et CG)	1000	500
AZNAR Céline	Assistante des chargés de mission	Non titulaire	24/04/2008	23/04/2009	70% (ADEME-UE)	50% à 60% (Feader-FNADT)	5000	500
BAK Sandrine	CM "Habitat"	Non titulaire	09/07/2008	30/11/2010	65% ATP et Lead (CR et CG)	65% ATP et Lead (CR et CG)	1000	5000
BUSSER Marianne	CM "Tourisme"	Non titulaire	01/05/2008	30/04/2011	65% ATP et Lead (CR et CG)	65% Ass tech Pays (CR et CG)	1500	500
CAILLE Julien	CM "Energies"	Non titulaire	01/09/2007	31/08/2010	60% à 80% (ADEME-UE)	60% à 80% (ADEME-UE)	1000	500
DANIEL Bertille	CM "Charte Paysagère - Leader"	Non titulaire	01/06/2007	31/05/2010	65% ATP et Lead (CR et CG)	65% ATP et Lead (CR et CG)	1000	500
DARBOIS Philippe	Directeur	Titulaire	01/02/2004		65% Ass tech Pays (CR et CG)	65% Ass tech Pays (CR et CG)	0	500
GHIATI Jihan	Chef de projets Culture	Non titulaire	01/05/2006	30/04/2009	65% Ass tech Pays (CR et CG)	65% Ass tech Pays (CR et CG)	1000	500
PARAJON Sarah	CM "PLIE"	Non titulaire	17/04/2008	16/04/2011	50% Europe (FSE)	50% Europe (FSE)	0	500
PITON Stéphane	CM "ADEC"	Non titulaire	26/01/2009	25/01/2010	100% Etat	100% Etat	0	0
PRADIER Sandrine	Chef de projets Inventaire	Non titulaire	01/01/2009	31/12/2011	90% (CR et CG)	90% (CR et CG)	1000	500
RUEFLY Sandrine	Chargée d'études Inventaire	Non titulaire	01/01/2009	31/12/2011	90% (CR et CG)	90% (CR et CG)	1000	500
STADNICKI Carole	Chargée d'études Inventaire	Non titulaire	01/01/2009	31/12/2011	90% (CR et CG)	90% (CR et CG)	1000	500
STROH Muriel	Adjt administratif 2ème classe	Titulaire	01/03/2005		65% Ass tech Pays (CR et CG)	65% Ass tech Pays (CR et CG)	500	500
VIGUIER Marie-Chirstine	Gestionnaire du prog Leader	Non titulaire	18/10/2008	17/10/2010	70% (LEADER -CG)	70% (LEADER -CG)	0	1000
	TOTAL						15000	12000

* surcoût par rapport à l'année précédente uniquement sur la masse salariale et frais de mission (**frais de structure non compris**)

